

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 9

Artikel: La parole est aux ouvriers. Partie II, Les avantages de la Paix du travail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole est aux ouvriers II

Les avantages de la Paix du travail

On se souvient que dans « Domaine public » N° 4 nous avons publié une première partie de l'enquête menée par quelques jeunes sociologues genevois dans les usines. Thème de discussion: la Paix du travail (convention qui oblige ouvriers et patrons dans l'industrie des machines et métaux à élucider selon les règles de la bonne foi les principaux différends et à observer pendant toute la durée de la convention une paix intégrale).

Dans le N° 4, les adversaires de la Paix du travail avaient eu la parole. Aujourd'hui, ses partisans. Mais eux aussi ne manquent pas pour autant d'esprit critique.

Les relevés des bandes magnétiques sont reproduits à l'état brut.

« D. p. »

I « La grève n'est plus payante »

« Le véritable problème est celui-ci: la grève est-elle actuellement un moyen pour arriver à une vie sociale meilleure? Dans les conditions actuelles, il n'y a pas de grève possible: notre tâche (pour les syndiqués) est de faire payer la Convention collective au maximum. Elle nous a apporté quand même un certain nombre de choses que nous n'aurions pas obtenues par la grève. »

« Sur le plan suisse, la grève n'est pas efficace, à cause de la haute conjoncture. Mais le problème pourra se poser un jour et il ne faudrait pas qu'alors l'ouvrier se retrouve avec les mains attachées. »

« L'ouvrier est trop bien actuellement pour vouloir faire la grève, il ne veut plus se mouiller. »

« Les conditions de vie du peuple suisse sont, aujourd'hui, supérieures à celles d'autres pays (où il y a encore des grèves); les gens sont pris par l'argent, la voiture, les vacances — qu'il faut bien payer. Alors, ils ne veulent plus se risquer dans une grève. En Suisse, il faut le reconnaître, il y a un certain égoïsme. Dans les conditions présentes, la Convention collective, même si on la blâme et qu'on y est opposé, il faut reconnaître qu'elle est plus utile que néfaste. »

« Je ne pense pas que la remise en question du principe de la Paix du travail changerait quoi que ce soit à l'état de notre organisation. Il faut être conscient d'une chose: le fait de réintroduire le droit de grève comme moyen de lutte correspondrait à changer l'enseignement se trouvant sur une épicerie, tout en continuant à y vendre les mêmes produits. »

II Ce que la Paix du travail apporte: la formation de cadres syndicaux

« Il est juste de dire que la base, la masse, elle, a perdu complètement le goût de la lutte, l'intérêt pour la chose syndicale, mais par contre sont sortis de la base de nombreux éléments, non pas des leaders syndicaux, mais des commissaires ouvriers, des gens qui se sont intéressés au syndicalisme, qui ont pris sur eux certaines petites tâches, qui se sont donné la peine d'étudier les problèmes, qui ont amélioré leur niveau de connaissance par rapport à la lutte syndicale elle-même. Des cours ont été créés pour les gens. C'est un grand progrès, car si on était encore à l'époque des grèves, il y aurait toujours quelques leaders syndicaux et une masse amorphe qui se laisserait tirer par n'importe quel slogan. »

« L'enrichissement dû à la Paix du travail, c'est d'avoir formé des sous-cadres qui, au sein de leur usine, de leur profession, se sont perfectionnés et ont pris le plus possible au patronat pour l'apporter aux camarades. Oh! je sais bien que le patronat en a profité aussi... On devrait continuer dans cette voie, en apportant des améliorations. »

« La Convention nous a obligés de former des militants valables, et nous a obligés à la discussion... Il faut instruire les syndiqués pour qu'ils puissent défendre les résultats acquis, pour présenter aux patrons des revendications qui se tiennent, après avoir tout préparé. »

« La Paix du travail nous a obligés à apprendre à discuter avec les patrons, à étudier l'économie, le mouvement des affaires. »

III Il faut améliorer la Convention

« Avec le manque de combativité, la vraie lutte serait impossible; il faut essayer d'améliorer la Convention collective à chaque renouvellement. »

« Il faut continuer dans cette voie, en apportant encore des améliorations, c'est-à-dire en essayant de sortir de la masse des militants afin de les éduquer, leur donner le sens du social dans l'usine et les intéresser aux problèmes économiques. »

« Avec la Convention, on doit obtenir des droits sur l'organisation du travail, mais il faudrait défendre cette convention autrement qu'à présent. »

« Le bifteck, ça ne suffit pas. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de gagner de l'argent. S'il est une fois question de cogestion, la condition essentielle serait la confiance et l'estime entre les deux parties. Il n'y a pas de chance d'arriver à quelque chose de positif si, à la base, la cogestion est imposée par la force. Il faudra des ouvriers plus aptes et plus mûrs pour assumer la direction d'une entreprise. Les cours de militants, de cadres sont un début, on est sur la voie... »

« Quant à la cogestion, nous n'avons pas les cadres suffisants pour faire face aux responsabilités d'une usine, surtout le jour où elle ne marchera pas. Nous ne sommes pas des comptables! Notre but: améliorer constamment les conventions collectives, mais pour y arriver, il faudra un esprit de lutte, qui n'existe plus, une vue d'ensemble des problèmes qu'on n'a pas. »

« Si on imposait quelque chose aux patrons par la loi, ce ne sont pas les partis qui l'auraient proposé qui iraient en contrôler l'application dans l'usine, et les patrons ensuite ne voudraient plus discuter avec le syndicat. »

« Bien sûr, les patrons, dès qu'ils s'adressent aux ouvriers, mettent une « façade », mais s'il n'y avait pas la Convention, la façade serait beaucoup plus grande; là-dedans, le patron nous reconnaît comme partenaire. »

« Il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais lu une Convention... Ils n'ont pas le droit de grève, c'est tout ce qu'ils savent. Une grande erreur, c'est de ne pas informer assez nos ouvriers. Grâce à la Convention de 1937, le patronat a reconnu les Commissions ouvrières. C'est une belle chose qu'ils ont faite là; seulement il y a beaucoup à améliorer, il faut augmenter le nombre des syndiqués pour pouvoir faire plus de revendications. »

IV La rupture entre la « base » et le « sommet »

« On pourrait dire que, actuellement, la Convention est la meilleure solution (car la grève finit par coûter cher, même à celui qui la fait); je me résumerai ainsi: pas contre le principe de la Convention, mais un peu sceptique quant aux conséquences qu'elle peut avoir sur l'esprit des ouvriers. Il y aura, si on continue, un comité central, avec des experts, des économistes, qui regarderont les revendications à faire, et le type, à la base, paiera sa cotisation... et finit! Une fois qu'on n'a plus que des techniciens là-haut, ils perdent contact avec la base, ils risquent d'aiguiller le mouvement syndical dans une direction qui ne plaît pas à la base, et il y aura divorce. »

« Par la Convention collective, les chefs syndicaux sont sur une colline, ils savent très bien ce qui se passe dans le monde, mais ils sont là-haut et ils ne se mouillent plus. Il y a une hiérarchie, des commissions nommant des commissions. Il faut que le représentant, premièrement, on puisse le nommer, et, deuxièmement, le révoquer, même si c'est un juriste... On ne m'a jamais consulté. Les assemblées, ce sont des joutes oratoires où des gens cultivés viennent nous en boucher un coin! »

V Conséquence de cette scission: l'apathie de la base

« Le type, il ne participe plus vraiment à la lutte, ça se passe en comité, il y a les Commissions syndicales, les Commissions ouvrières, ça fonctionne pas mal, mais la participation est quand même moins étalée que lorsqu'il y a une grève, qui intéresse tout le monde. Sans renier le principe de la Convention de la Paix du travail, on serait certainement arrivé à des résultats bien meilleurs sur le plan revendicatif, et surtout pour les organisations ouvrières, si on avait réussi à intéresser la base; il faudrait chercher le moyen de faire participer les gens... Le désintéressement, c'est un mal dont tout le monde se plaint — dans les syndicats, les sociétés de boules, les sociétés de tir ou autres — on trouve de moins en moins de gens pour se dévouer, s'occuper de la bonne marche de la société, pour encaisser les cotisations, etc. Mais si on arrivait à redonner conscience de leur importance aux ouvriers, du rôle qu'ils doivent jouer dans la société, et qu'ils doivent participer à la défense de leurs intérêts; alors la Convention collective serait le moyen idéal. »

VI Nécessité d'une meilleure information

« S'il y a beaucoup d'ouvriers abstentionnistes, c'est parce qu'ils ne sont pas conscients des efforts du syndicat, et même de la base, pour améliorer la Convention. Tout vient du manque d'information! »

« Ce n'est pas la Paix du travail qui retient les gens de se syndiquer, c'est le manque de propagande; elle est mal faite, d'abord et, ensuite, les querelles entre les syndicats jouent pour beaucoup. Il ne devrait y avoir qu'un seul syndicat. »

« Je pense que de ce côté-là, il ne faut pas rejeter toute la faute sur la Convention, il faut plutôt la rejeter sur les militants, qui l'ont prise comme oreiller de paresse. »

« J'en reviens à ceci: il faudrait, par la presse de nos organisations, consacrer une plus grande importance aux articles destinés à réveiller nos bons « prolos » suisses qui dorment d'un sommeil profond; et si on arrivait à voir le 30 ou le 40 % des syndiqués qui aient un peu le sens de ce qui peut être fait, de ce que représente une organisation syndicale, et non plus seulement qu'ils paient leur cotisation pour être en ordre avec leur conscience de classe, on arriverait à de meilleurs résultats! On peut aussi poser le problème autrement: c'est le mal suisse, le désintéressement, c'est typique, à commencer par le désintéressement pour la chose publique... »

Remarques

Pour les ouvriers entendus aujourd'hui, tout se ramène à un fait d'évidence: l'absence de combativité de la classe ouvrière. C'est pourquoi la Paix du travail leur semble la solution la plus réaliste: quelle serait la solution de remplacement?

Cette absence de combativité pourrait être compensée par la qualité des cadres. Il s'en forme dans les Commissions ouvrières.

Peut-être un ouvrier a-t-il mis le doigt sur la difficulté essentielle: Une convention collective est un instrument de lutte, même dans le cadre de la Paix du travail. Aucun avantage n'est jamais donné bénévolement. Ce qui présuppose parmi les syndiqués une volonté de se battre. Or, la Paix du travail ne stimule pas l'esprit de lutte: elle crée un autre climat psychologique. Quand on sait à l'avance qu'on discutera autour d'une table ronde couverte d'un tapis vert, est-ce qu'on se met à retrousser ses manches? Même l'information ne peut être la panacée miracle. Aussi reviendrons-nous une dernière fois sur ce sujet.